



Projet de loi sur la géoinformation

Point de situation

Présentation au comité directeur SITG

22 septembre 2023



Principes

- Tenir compte de la stratégie de la géoinformation cantonale
- Rassemblement et/ou développement des domaines géoinformation, MO, RDPPF, sous-sol, SITG et modèle numérique du territoire
- Loi d'application des dispositions fédérales
- Tenir compte des modifications légales des ordonnances fédérales
- Anticiper les demandes fédérales en matière législative
- Fixer les principes d'organisation, de compétences et de rôles
- Création d'un catalogue des données de la géoinformation
- Fixer les obligations d'assistance, de mise à jour et de reversement pour toutes sortes de données géographiques
- Application des principes de la déclaration de Tallin, notamment Once - Only
- Introduire la notion de prestations commerciales de l'Etat pour des produits ou services

Ancrage pour le règlement sur la géoinformation et ses directives



Organisation générale de la loi cantonale

Reprise de la structure de la loi fédérale de la géoinformation

- Dispositions générales : but, champ d'application, compétence, ...
- Géoinformation : principes, saisie, gestion, accès, ...
- Thèmes spécifiques
 - Mensuration officielle
 - Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière
 - Cadastre du sous-sol
 - Modèle numérique du territoire
 - Système d'information du territoire genevois
- Financement, émoluments, commercialisation, formation, recherche et innovation
- Voies de droit et exécution forcée
- Dispositions finales et transitoires



Macro - planning

juillet - août 2023

Consultation interne du projet de loi

mi-sept. – 23 octobre 2023

Consultation externe du projet de loi

fin octobre 2023

1^{er} projet de règlement

Finalisation des conventions types et des CGU

mi-décembre 2023

Dépôt au Grand Conseil du projet de loi

janvier - juin 2024

Traitement et vote du Grand Conseil

Etablissement du catalogue des données d'intérêt cantonal

Mise en service de la nouvelle plateforme de géomatique (Geohub)

Consultation sur le projet de règlement

dès juillet 2024

Mise en œuvre progressive de la loi

Adoption du règlement

Mise en œuvre de la gouvernance de la géoinformation cantonale selon le règlement



Organisations / entités en consultation externe

- Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève
- Association genevoise des ingénieurs géomètres brevetés
- Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
- Association genevoise des ingénieurs
- Fédération genevoise des métiers du bâtiment
- Union suisse des professionnels de l'immobilier - USPI Genève
- Services industriels de Genève
- Institution genevoise de maintien à domicile
- Transports publics genevois
- Association des communes genevoises
- Ville de Genève
- Aéroport international de Genève
- Fondation pour les terrains industriels de Genève
- Pouvoir judiciaire
- Office fédéral de topographie
- Fondation des parkings
- Université de Genève
- FER
- FIPOI
- CCIG
- NODE
- Chambre des Notaires
- Ordre des avocats
- HES SO Genève
- Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- ATE Genève
- Pro Natura Genève
- Nouvelle orientation économique pour le 21ème siècle
- WWF Genève



Conditions générales d'utilisation

Accès et utilisation:

- ¹ Les données du catalogue sont librement accessibles au public et peuvent être utilisées par chacun à moins que des intérêts publics ou privés prépondérants ne s'y opposent.
- ² Le Conseil d'Etat **réglemente l'accès aux données du catalogue ainsi que leur utilisation et leur diffusion, en particulier les obligations des utilisateurs, notamment en matière d'accès, de protection des données et d'indication de la source, dans le respect du secret statistique..**
- ³ **L'accès, l'utilisation et la diffusion peuvent être subordonnés à des prescriptions d'utilisation.**



CGU :

- Reprise des CGU actuelles, aspects LPD, ...
- 1^{er} projet rédigé: mi-octobre 2023



Convention ou
Acte législatif ou Contrat, ...



Conventions / Actes législatifs

Infrastructure de données géographiques

⁴ Le département peut octroyer un accès élargi à l'infrastructure cantonale de données géographiques à des structures publiques et privées qui contribuent de manière significative au développement des services ou des données comprises dans le catalogue, ainsi qu'à l'innovation.



Convention :

- Convention de cas en cas en fonction des besoins des 2 parties
- Chapitre général dans les conventions d'objectifs des entités parapubliques avec annexes
- 1^{er} projet rédigé : mi - octobre



Acte législatif :

- Textes dans un règlement / loi; à prévoir par les services spécialisés concernés
- Décisions du Conseil d'Etat sous forme de décision administrative